

BAREME D' AFFECTATION DES MAITRES AUXILIAIRES
Rentrée 2011

Division du Personnel

CRITERES		POINTS	CONDITIONS
Diplômes ou Expérience professionnelle			
EXPERIENCE dans le SECTEUR PRIVE (<i>saisie manuelle</i>) (matières professionnelles)		30	Justifier de cinq années de pratique professionnelle hors du secteur de l'enseignement dans la discipline enseignée appréciée à la date de fin de l'année scolaire des élèves.
OU Baccalauréat professionnel ou technologique (enseignement dans les matières professionnelles)		5	
Baccalauréat + 2 (DEUG, BTS...)	Discipline d'enseignement général ou technologique	15	La bonification de 16 points est accordée lorsque le diplôme ou le titre détenu correspond à la discipline souhaitée.
	Discipline d'enseignement professionnel (matières professionnelles)	30	
Licence ou titre requis pour s'inscrire à un concours de recrutement	Enseignement dans une discipline différente	25	
	Enseignement dans la discipline	25 + 16	
Master 1 ou maîtrise	Enseignement dans une discipline différente	30	
	Enseignement dans la discipline	30 + 16	
Master et plus	Enseignement dans une discipline différente	35	
	Enseignement dans la discipline	35 + 16	

CRITERES		POINTS	CONDITIONS
Ancienneté de service sur le territoire en qualité de maître auxiliaire			
	Enseignement secondaire public : 5 mois et plus par année scolaire	3 pts/an	Les services à temps incomplets (50 % et au-delà) sont considérés comme des services à temps complet. Les périodes ouvrant droit aux indemnités représentatives de congés payés sont prises en compte.
	Enseignement secondaire privé : 5 mois et plus par année scolaire à condition d'appartenir au vivier des maîtres auxiliaires de l'enseignement public	3 pts/an	
+	Bonification liée à une affectation en brousse ou aux îles : 5 mois et plus par année scolaire (cumul des contrats sur l'année égal au moins à 5 mois).	3 pts / an	

L'ancienneté de service (5 mois et + par année scolaire) se comprend comme la durée de service quel que soit le nombre de contrats dans l'année.

CRITERES	POINTS	CONDITIONS
SITUATION FAMILIALE		
Enfant(s) à charge	3 points par enfant à charge (maximum 9 points)	Enfant à charge de moins de 20 ans au plus tard à la date de fin de l'année scolaire devant les élèves. Enfant à naître au plus tard à la date de fin de l'année scolaire devant les élèves. (<i>saisie manuelle</i>)

ADMISSIBILITE AU CONCOURS (maximum deux admissibilités)	POINTS
<p><u>Concours</u> : fournir les justificatifs</p> <p>Professeur des Ecoles pour ceux ayant choisi la discipline Instit Spé. (PE en enseignement spécialisé) CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP</p> <p>AGREGATION</p>	<p>30</p> <p>30</p> <p>35</p>

CRITERES	POINTS
VOEUX D’AFFECTATION	
<p>Bonification pour les deux premiers voeux formulés (voeux communes ou voeux larges) pour la brousse ou les îles.</p>	<p>10</p>